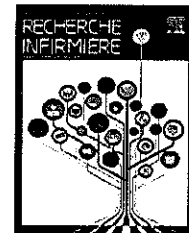




Disponible en ligne sur
ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France
EM|consulte
www.em-consulte.com



SANTÉ PUBLIQUE / Étude qualitative

Étude qualitative phénoménologique : face aux hommes victimes, regards inquiets et bienveillants de professionnels d'un réseau de lutte contre la violence domestique

*Phenomenological qualitative study: Concern and goodwill for male victims, in
the eyes of professionals from a network against domestic violence*

**Nathalie Romain-Glassey (MD) (MER, responsable de
l'unité)^a, Jacqueline De Puy (PhD) (sociologue,
chargée de recherche)^{a,*}, Maryline Abt (PhD)
(infirmière, collaboratrice de recherche)^b,
Diane Morin (professeure invitée)^b**

^a *Unité de médecine des violences, centre universitaire romand de médecine légale,
département universitaire de médecine et santé communautaires (DUMSC), centre
universitaire hospitalier vaudois (CHUV), 44, rue du Bugnon, 1011 Lausanne, Suisse*

^b *Département universitaire de médecine et santé communautaires (DUMSC), institut
universitaire de formation et de recherche en soins (IUFRS), CHUV et université de Lausanne
biopôle, 2, route de la Corniche-10, 1010 Lausanne, Suisse*

MOTS CLÉS

Groupe de discussion
focalisé ;
Homme victime ;
Prévention violence ;
Violence de couple

Résumé

Introduction. – Peu d'hommes victimes de violence de couple recourent aux aides institutionnelles. Cela suscite de nombreuses interrogations pour les professionnel-le-s concerné-e-s.

Objectif. – Repérer les enjeux posés par la prise en charge d'hommes victimes de violence de couple.

Méthodes. – L'étude s'appuie sur le modèle écologique de la violence et une approche qualitative phénoménologique interprétative principalement inspirée des travaux de Giorgi, Bardin et Negura. Une analyse de contenu thématique porte sur les données de 2 groupes focus avec 16 professionnel-le-s d'un réseau de lutte contre la violence domestique.

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : jacqueline.de-puy@chuv.ch (J. De Puy).

<http://dx.doi.org/10.1016/j.refiri.2017.04.001>

2352-8028/© 2017 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

Pour citer cet article : Romain-Glassey N, et al. Étude qualitative phénoménologique : face aux hommes victimes, regards inquiets et bienveillants de professionnels d'un réseau de lutte contre la violence domestique. *Revue francophone internationale de recherche infirmière* (2017), <http://dx.doi.org/10.1016/j.refiri.2017.04.001>

Résultats. – Trois thèmes principaux émergent des discours des participant-e-s. D'abord, il s'agit d'un phénomène considéré comme rare, mais qui génère des inquiétudes. Ensuite, on reconnaît que la complexité, mais aussi la bienveillance, sont au cœur des pratiques. Finalement, un constat est qu'il y aurait des lacunes d'information en matière de ressources. De manière secondaire, les participant-e-s présument une sous-détection des hommes victimes liée à leur stigmatisation.

Discussion. – Prendre en compte les situations de vulnérabilité et les ressources aux différents niveaux du modèle écologique est préconisé pour les pratiques professionnelles auprès des femmes comme des hommes victimes de violence de couple.

© 2017 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

KEYWORDS

Domestic abuse;
Focus discussion
group;
Male victim;
Violence prevention

Summary

Introduction. – Few male victims of domestic abuse seek institutional help. This raises a number of questions for the professionals concerned.

Objective. – To identify the issues raised by the care of male victims of domestic abuse.

Methods. – The study is based on the ecological model of violence and an interpretative phenomenological qualitative approach inspired by the work of Giorgi, Bardin and Negura. Data of 2 focus groups with 16 professionals from a network against domestic abuse are subjected to a thematic content analysis.

Results. – Three main themes emerge from the participants' discussions. Firstly, it is a phenomenon which is considered to be rare but which raises concerns. Next, the professionals recognise that along with the complexity of the issue, caring lies at the heart of practices. Finally, they point to a lack of information in terms of resources. On a secondary level, the participants assume that there is an under-detection of male victims due to their stigmatisation.

Discussion. – Taking into account situations of vulnerability and the resources at the different levels of the ecological model is recommended for professional practices with both female and male victims of domestic abuse.

© 2017 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

Alors que l'existence d'hommes victimes de violence dans le couple est évoquée de manière récurrente dans les débats publics et les médias, les évidences scientifiques sur ce phénomène sont rares et publiées principalement en langue anglaise. De même, les pratiques et les enjeux professionnels de la prise en charge des victimes masculines, particulièrement dans le secteur de la santé et du travail social, sont peu documentés. En Suisse, il n'existe que quelques données parcellaires sous forme de témoignages d'hommes victimes de violence de couple [1]. L'Office fédéral de la statistique indique qu'en 2013, 9381 personnes, dont 25,2 % de sexe masculin, ont subi des violences domestiques [2]. Toutefois, ces chiffres ne prennent pas uniquement en considération la relation de couple, mais aussi d'autres types de relations. Au vu du manque de données sur la victimisation des hommes dans le couple, ce thème a été désigné comme l'un des besoins de recherche prioritaire en matière de violence conjugale par le Bureau fédéral suisse de l'égalité entre femmes et hommes [3].

Dans les débats scientifiques actuels, à l'un des extrêmes, il existerait « une symétrie de la violence entre les sexes » qui serait attestée par des enquêtes de prévalence donnant lieu à des taux identiques de victimisation des hommes et des femmes [4,5]. À l'autre extrême,

l'opérationnalisation de la violence de couple dans de telles enquêtes est contestée, car elle ne tient pas compte des motivations, du contexte et des conséquences des agressions [6]. Seules les femmes seraient véritablement victimes de la violence de couple engendrée par le système patriarcal. Lorsque des femmes agressent des hommes, ce serait par légitime défense et avec des conséquences de moindre gravité [7]. Entre ces extrêmes, d'autres positions plus nuancées admettent l'existence de violences agies par les femmes envers leur partenaire et donc d'une victimisation masculine, quoique ce phénomène soit généralement reconnu comme minoritaire dans l'ensemble des violences conjugales. Pour certain-e-s auteur-e-s, la violence par les femmes dans le couple aurait des causes, des formes et des conséquences fondamentalement différentes de la violence par les hommes. Il s'agirait surtout d'actes spontanés dans le cadre d'une « violence situationnelle » qui ne s'inscriraient pas – contrairement à la violence masculine – dans un rapport de domination [8]. D'autres travaux tendent à conclure qu'il existe une hétérogénéité des violences commises par les femmes envers leurs partenaires masculins, allant des « violences situationnelles » au « terrorisme intime » [9,10]. Il est notable qu'une bonne partie des investigations porte sur les femmes auteures d'agressions dans le couple, comme

en témoignent les numéros spéciaux consacrés à ce sujet par deux revues scientifiques anglophones [11–13]. Ces controverses traversent aussi les politiques des institutions et les pratiques des professionnel-le-s confronté-e-s aux violences de couple. Des auteurs soulignent, par exemple, que le remplacement du terme « violence de couple » par « violence domestique » dans le contexte suisse du canton de Genève marque une perte d'influence institutionnelle de la perspective féministe. Cette dernière cède le pas, concluent-elles, à une « compréhension symétrique, psychologique et racialisée » du phénomène, avec des mesures de prévention centrées uniquement sur les femmes immigrées [14].

Plus rares sont les études qui se penchent sur le vécu des hommes victimes de violence de couple et sur les pratiques et perceptions professionnelles face à ce phénomène. Néanmoins, des difficultés rencontrées par des hommes victimes pour trouver de l'aide auprès des services sociaux ou pour être pris en considération par les services de justice ou police sont documentées. Des hommes agressés par leur conjointe qui avaient appelé une ligne téléphonique d'aide aux victimes de violence conjugale s'étaient entendus répondre que ces services étaient réservés aux femmes. Dans d'autres cas, ils avaient d'emblée été soupçonnés d'être eux-mêmes les agresseurs et avaient été orientés vers des programmes pour hommes auteurs de violence. Dans d'autres cas encore, la police ne donnait pas suite à un appel émanant d'un homme ou, lorsqu'elle intervenait, tournait l'homme en ridicule ou l'accusait de mentir et d'être l'agresseur [15]. D'autres travaux menés dans divers pays portant sur les conséquences des violences de couple pour les hommes victimes montrent que dans les cas les plus graves, il en résulte des blessures sérieuses ainsi que des atteintes psychiques telles que stress, dépression, symptômes psychosomatiques, ou encore, abus de substances. Le fait que les hommes éprouvent souvent peu de peur face à leur partenaire et la minimisent pourrait par ailleurs leur faire courir des risques accrus [16]. Une étude montre que les hommes comme les femmes ayant subi des violences domestiques témoignent d'une détresse psychologique plus élevée que le reste de la population. En outre, des différences de genre dans les manifestations de cette détresse sont observées : l'abus d'alcool et les tentatives de suicide sont particulièrement marqués chez les hommes victimes [17].

Depuis 2006, l'unité de médecine des violences (UMV) située au sein du centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) offre une consultation médico-légale pour adultes victimes de violence de couple, de violence familiale ou de violence communautaire. Les consultations sont assurées par des infirmières travaillant en collaboration avec des médecins légistes [18,19]. Dans le domaine de la violence domestique, l'unité collabore étroitement avec le réseau vaudois de lutte contre la violence domestique dont les actions sont coordonnées depuis 2006 par la commission consultative de lutte contre la violence domestique du canton de Vaud.

Bien que les hommes victimes soient minoritaires dans les consultations pour violence de couple à l'UMV, il a été jugé important de mieux connaître les besoins de cette population et de problématiser les enjeux de sa prise en charge. Dans ce contexte, l'UMV et l'institut universitaire

de formation et de recherche en soins du CHUV et de l'université de Lausanne (IUFRS) ont décidé de mener une étude d'une part sur le vécu masculin de la violence et, d'autre part, sur sa perception par les professionnel-le-s en contact avec des victimes. L'objectif du présent article est d'appréhender les pratiques et perceptions professionnelles relatives aux hommes victimes de violence de couple au sein du réseau romand (suisse francophone) d'institutions concernées par la lutte contre la violence domestique.

Il paraît utile cependant de fournir un bref survol des résultats de l'étude [20] concernant le vécu masculin de la violence afin de mieux caractériser le contexte des prises en charge professionnelles dont il est question ici. Nos résultats contribuent à pallier le manque de données sur les hommes victimes de violence de couple en Suisse. En particulier, elles éclairent leurs situations et conditions de vie au moment de l'événement violent, puis quelques années après. Au moyen de méthodes mixtes, les données portant sur les consultations de 115 hommes qui se sont adressés à l'UMV entre 2006 et 2012 pour violence de couple ont été analysées. Les résultats ont mis en évidence des situations personnelles, familiales et sociales marquées par des difficultés. Les victimes, mais également leurs partenaires et leurs enfants font souvent face à des circonstances de précarité financière et professionnelle (chômage, endettement, etc.) ou à des problèmes de santé durables (diabète, handicap, troubles psychiques, addictions, etc.). Des difficultés scolaires ou des troubles de comportements sont fréquemment signalés chez les enfants.

De plus, un suivi longitudinal des hommes victimes a été réalisé aux moyens d'entretiens téléphoniques. Leur analyse qualitative a permis de connaître le devenir de 38 d'entre eux, en moyenne cinq ans après leur consultation à l'UMV. La plupart indiquent que leur situation personnelle s'est améliorée, mais qu'ils ont traversé des périodes souvent très difficiles, que ce soit sur le plan psychique, notamment en lien avec une séparation entre les pères et leurs enfants, ou pour émerger de difficultés professionnelles et financières. Ils disent s'être moins appuyés sur des aides formelles de professionnel-le-s et d'institutions que sur les aides informelles des proches, ainsi que sur leurs propres capacités personnelles.

Le cadre théorique qui supporte l'ensemble de l'étude est le modèle écologique. Celui-ci permet d'appréhender un problème social aux niveaux individuel, interpersonnel, communautaire et sociétal [21]. Adapté à la problématique des violences de couple par Heise en 1998 [22], ce modèle conceptualise le phénomène comme la résultante de multiples facteurs. Il s'inscrit dans une perspective interdisciplinaire. En effet, comme le souligne Heise [23, p. 6], jusque dans les années 1980, les violences de couple étaient attribuées à des causes uniques et marquées par la perspective propre à chaque discipline (psychologie, criminologie, sociologie, théorie féministe). La transmission intergénérationnelle, l'abus d'alcool, la pauvreté ou le patriarcat étaient mis en compétition, chacun étant considéré comme « la vraie » cause des violences de couple. Le modèle écologique a représenté une avancée dans ce champ de recherche en remettant en question les visions déterministes et centrées sur une cause unique au profit d'une perspective probabiliste et intégrée. C'est la combinaison et l'interaction de plusieurs facteurs opérant à différents

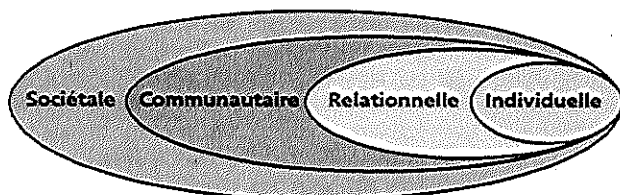


Figure 1. Modèle écologique de la violence. Source : OMS. Rapport mondial sur la violence et la santé. Genève : Organisation mondiale de la santé ; (2002, page 13). © OMS.

niveaux qui accroît les risques de violence et les constellations de facteurs peuvent varier (Fig. 1).

La liste ci-dessous, sans être exhaustive, regroupe les principales situations à risque de violence de couple attestées par les évidences scientifiques et situées à tous les niveaux du modèle écologique [24,25] :

- au niveau individuel :
 - principalement les caractéristiques des partenaires agresseurs (par exemple, abus de substances, psychopathologie, antécédents de violences subies dans l'enfance) ;
- au niveau relationnel :
 - une dominance dans le couple (contrôler, dénigrer, isoler la victime de son réseau social),
 - des conflits liés aux rôles de genre,
 - les inégalités de ressources socio-économiques entre partenaires ;
- au niveau communautaire :
 - une tolérance de comportements violents par les proches,
 - un faible soutien social,
 - un accès insuffisant à des structures d'aide ;
- au niveau sociétal :
 - des inégalités entre hommes et femmes,
 - des normes de genre rigides,
 - un manque ou une absence d'application de lois protégeant les victimes et sanctionnant les agresseurs,
 - des inégalités socio-économiques marquées.

Bien que ce modèle multicausal ait été principalement appliqué aux violences faites aux femmes, il a été mobilisé ici pour appréhender la complexité des déterminants et des interventions visant la prévention des violences de couple en général. Il a également paru essentiel d'investiguer la violence subie par les hommes et les perceptions qu'en ont les professionnel-le-s dans une perspective exploratoire, sans a priori opposer ou assimiler le phénomène des hommes victimes de violence de couple à celui des femmes victimes.

Méthodes

Type d'étude

Les objectifs de l'étude consistent à évaluer les perceptions des professionnel-le-s concerné-e-s par la prévention de la violence domestique à propos de leurs expériences de prise en charge des hommes victimes de violence de couple et quant aux enjeux posés par cette problématique.

La poursuite de ces objectifs s'est inscrite dans un paradigme épistémologique interprétativiste. Le but de la connaissance est alors de « comprendre les processus d'interprétation, de construction de sens, de communication et d'engagement dans les situations » [26, p. 27] ou encore de s'intéresser « aux interprétations données par les acteurs eux-mêmes de situations dans lesquelles ils se trouvent et de leurs actions et interactions » [27, p. 13]. En outre, les équipes de recherche sont amenées à effectuer aussi une relecture critique de ces interprétations.

Notre démarche répond aux critères de la phénoménologie, tels que stipulés par Giorgi [28,29] c'est-à-dire qu'elle favorisera l'expression d'un phénomène tel que les êtres qui en sont touchés le vivent. De plus, l'approche phénoménologique est propice à étudier des phénomènes sur lesquels on dispose de peu de connaissances [30], comme c'est le cas des perceptions professionnelles à propos des hommes victimes de violence de couple,

La nature de nos objectifs relevant davantage du « processus perçu » que du « pourquoi », nous avons opté pour une approche phénoménologique de type herméneutique qui s'attarde à la description du phénomène étudié à partir de l'expérience de la vie quotidienne, de la conscience qu'en ont les sujets qui le vivent et des significations que ces derniers lui attribuent [31]. Il s'agit de décrire comment les intervenants qui œuvrent directement auprès ou en lien avec les hommes victimes de violence domestique se représentent la situation. En analysant leur discours narratif, nous pouvons mieux comprendre le sens que ces personnes donnent à cette réalité. L'approche phénoménologique de type herméneutique s'inscrit dans les préoccupations de la vie quotidienne, qui prend comme fondement épistémologique le sens commun. Ainsi, à des critères de scientificité usuelle en recherche qualitative (tels que la crédibilité, la transférabilité, la fiabilité ou la confirmabilité) [32], elle ajoute des critères de sens pour donner sens à un phénomène rare et ambigu.

Récolte des données

La méthodologie des *focus groups* en recherche qualitative a été retenue comme particulièrement appropriée pour répondre aux objectifs de l'étude. Il s'agit en effet de comprendre de manière approfondie les apports des participant-e-s ainsi que leurs points de vue relatifs au sens et à la nature des thèmes traités [33,34]. Si la méthode des *focus groups* s'apparente à d'autres méthodes qualitatives de récolte des données, s'y ajoute la dimension de groupe. Il convient en effet de prendre en compte le groupe comme un tout et de porter attention aux interactions entre les membres. Une contribution suscitera souvent celle de quelqu'un d'autre, ce qui est un des avantages majeurs de cette méthode.

Le protocole de recherche a été approuvé le 17 mai 2013 par la commission cantonale vaudoise d'éthique de la recherche sur l'être humain. Deux groupes de discussions focalisées ont été menés. Les discussions se sont tenues sur deux jours de 16 heures à 18 heures et ont réuni huit personnes dans chaque groupe. Les trois membres de l'équipe de recherche interdisciplinaire (une infirmière, un médecin légiste et un sociologue) ont encadré la discussion en

Tableau 1 Composition des deux groupes focalisés.

Type d'institution	Groupe I	Groupe II
Unité hospitalière pour victime, auteur-e ou témoin de violence dès 16 ans		2
Centre LAVI ^a		1
Protection de l'enfance		1
Police	1	
Équipe hospitalière pour la prévention et la prise en charge de la maltraitance envers les enfants	1	
Thérapies pour familles concernées par la violence		1
Association dédiée à la prévention de la violence	1	
Prestations aux personnes auteurs de violence	1	1
Organisation paternelle	1	1
Service hospitalier accueillant des populations vulnérables	1	
Conseil conjugal	1	
Planning familial	1	
Haute école santé-social		1

^a En Suisse, l'aide aux victimes est définie dans la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI). Les centres de consultation LAVI offrent gratuitement une aide juridique, médicale, psychologique, sociale, matérielle et apportent un appui aux victimes d'infraction en situation de détresse (<http://www.vd.ch/themes/social/aide-aux-victimes-et-auteur-e-s-de-violences/violences-lavi/quest-ce-que-laide-aux-victimes>).

tant que modératrice, comodératrice et observatrice. Les rôles ont été échangés d'une séance à l'autre.

Les participant-e-s ont reçu un feuillet d'information qui expliquait les objectifs et le déroulement de l'étude. Ils ont aussi signé et remis un formulaire de consentement. Les discussions ont été modérées au moyen d'une grille d'entretien semidirectif centrée sur deux thèmes issus des objectifs de la recherche. Chacun a été traité pendant 40–45 minutes. Le premier thème concernait : « vos pratiques et vos constats, vos cas concrets d'hommes signalant des agressions de leur partenaire, le contexte dans lequel elles surviennent, la nature des interventions, les enjeux que cela représente, les difficultés rencontrées, les solutions et aides proposées ». Le deuxième thème concernait : « votre perception des besoins des populations concernées, des ressources existantes et des ressources à développer pour améliorer les prises en charge professionnelles et la prévention ».

Les groupes ont été constitués en vue de rassembler, d'une part, des personnes et institutions (voir Tableau 1) pour lesquelles la lutte contre la violence domestique est la mission première ou l'une des missions principales, par exemple, dans le cadre d'un centre pour victimes de violence. D'autre part, ont été invitées des personnes et institutions avec d'autres missions principales mais susceptibles d'être confrontées à la violence domestique, par exemple, dans le contexte d'une consultation conjugale. Toutes les personnes invitées ont été sélectionnées pour leur qualité d'expert-e, du fait de leur grande expérience dans leur activité professionnelle respective. Il s'agit donc d'un échantillon par choix raisonné qui a inclus 16 personnes exerçant soit dans les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel ou Valais. Toutes les institutions et personnes sollicitées ont accepté l'invitation sauf une, œuvrant sur le plan national, au motif qu'elle n'est pas active sur le terrain. Chaque groupe comptait quatre hommes et quatre femmes. Parmi les professions représentées, il y avait : infirmière, sage-femme, médecin, travailleur

social, professeur en travail social, membre de direction d'associations, conseiller conjugal, policier, de même que cadres du service public et du secteur parapublic.

Analyse des données

L'analyse des données s'inspire des recommandations de Giorgi [28,29] qui invite à procéder d'abord par la division des données en unités significatives, de décrire les éléments significatifs saillants et de les catégoriser pour ensuite faciliter l'émergence de l'essence du phénomène par un ordonnancement logique à partir des catégories universelles qui structurent l'expérience concrètement vécue. Plus spécifiquement, c'est la méthode de l'analyse de contenu thématique [35], assortie de certains apports de l'analyse du discours [36] qui a été retenue. Comme le relève Negura [37], l'analyse thématique est une technique d'analyse de contenu permettant l'étude d'opinions, d'attitudes, de stéréotypes qui contribuent à la formation de représentations sociales. L'analyse thématique a comme but de dégager parmi les données, des unités de sens en lien avec le thème étudié, qui sont ensuite rassemblées dans des catégories. Quant à l'analyse de discours dite empirique, elle s'intéresse à des extraits de propos écrits ou oraux et à leur utilisation dans le contexte social étudié. L'attention est portée sur des expressions récurrentes et le sens qui leur est donné par les interlocuteurs [36]. Dans l'analyse qualitative des *focus groups*, c'est le groupe qui constitue l'unité d'analyse. Un groupe a une « chimie » et une dynamique qui dépassent celles de la somme de ses membres. Avec une configuration différente de personnes, les résultats pourraient être différents. Dans l'analyse, il y a lieu de prendre en compte le groupe comme un tout, ainsi que les données non verbales, les convergences et divergences au sein du groupe et entre les groupes.

Les propos des participant-e-s ont été transcrits à partir des enregistrements audio. Les manifestations non verbales

(rires, interruptions, murmures approbateurs, etc.) étaient généralement audibles et ont aussi fait l'objet d'annotations de la part des observatrices. Ces dernières notaient les principaux points soulevés dans les discussions. La plus grande partie des discussions a été consignée verbatim, si ce n'est certaines digressions, répétitions, hésitations. Deux chercheuses ont collaboré à l'établissement d'une grille de codage puis au codage des données, d'abord en « double insu », puis en comparant leurs résultats.

Cet article se focalise sur trois grands thèmes pertinents pour les objectifs de l'étude et issus des analyses thématiques. Ils ont été sélectionnés à partir d'un matériel riche parce qu'ils se sont révélés hautement significatifs pour les participant-e-s. Il s'agit de :

- un phénomène rare, mais qui génère des inquiétudes ;
- la complexité et la bienveillance au cœur des pratiques ;
- les lacunes d'information en matière de ressources.

Leur importance était attestée par le temps qui a été consacré à ces thèmes dans les discussions, mais aussi par le poids verbal qui leur était donné. Cela se traduisait notamment par des tons de voix plus appuyés, par des renchérissements ou au contraire, par l'expression d'un autre avis. Les brouhahas, interjections ou apartés étaient révélateurs d'un thème représentant un enjeu. Ce sont les professionnel-le-s, leurs représentations et expériences qui sont au centre de ces analyses. Chacun des trois thèmes est développé ci-après dans la section portant sur les résultats, dans laquelle des citations anonymisées des propos des participant-e-s ont été insérées. La référence entre parenthèses renvoie d'abord au premier (I) ou au second (II) groupe, puis un numéro attribué aléatoirement aux participant-e-s de 1 à 16.

Résultats

Un phénomène rare, mais qui génère des inquiétudes

Les sujets consultés s'accordent à dire qu'elles et ils ont affaire nettement plus souvent à des femmes qu'à des hommes victimes de violence de couple. Toutefois, si les hommes sont plus rarement rencontrés, le problème n'est pas considéré comme anodin au sein des deux groupes. En effet, d'une part, il s'accompagne selon leurs observations d'une souffrance importante des victimes, des personnes auteures et des enfants et, d'autre part, il est perçu comme un phénomène émergent, resté longtemps ignoré. Nos analyses ont dégagé trois points importants en lien avec les perceptions professionnelles de la souffrance des victimes et de leurs proches :

- la sous-détection ;
- la stigmatisation ;
- le cumul de difficultés biopsychosociales.

La sous-détection liée à la honte du dévoilement

Parmi les institutions impliquées en première ligne dans la lutte contre la violence domestique, la proportion d'hommes victimes par rapport à l'ensemble des situations

de violence de couple est variable. Elle se situe entre un cas sur dix (équipe hospitalière pour la prévention et la prise en charge de la maltraitance des enfants) à un cas sur quatre (plaintes pour violence conjugale enregistrées par la police en Suisse). Or, cette prévalence relativement faible s'accompagne d'une préoccupation qui traverse l'ensemble des discussions, celle de la sous-détection des agressions subies par les hommes, et donc d'une proportion inconnue de cas échappant au regard des professionnel-le-s. Cette sous-détection s'expliquerait d'une part par l'autocensure des victimes masculines et, d'autre part, du fait de leur accès difficile aux prestations étant donné la connotation féminine des offres en faveur des victimes. Si plusieurs participant-e-s rappellent que toute victime, homme ou femme, peine à sortir du silence, tout le monde semble s'accorder sur le fait que ce dévoilement serait encore plus difficile pour les hommes : « J'ai l'impression que ce n'est pas naturel pour un homme de parler de ce qui ne va pas, de ce qui se passe mal, qu'une femme qu'on encourage beaucoup plus à parler » (I 3).

À l'appui de cette représentation d'une parole réprimée des hommes victimes, est également citée l'influence de facteurs sociaux tels que le manque de reconnaissance sociale du problème, les préjugés des professionnel-le-s et des proches envers les hommes qui signalent des agressions (moqueries, incrédulité, soupçons). À ces obstacles s'ajoutent, selon plusieurs interventions, la peur des pères d'être tenus à l'écart de leurs enfants s'ils dénoncent la violence. Pourtant, tous et toutes s'accordent pour relever que, depuis quelques années, il existe une prise de conscience accrue des professionnel-le-s du domaine.

La stigmatisation envers les hommes victimes qui osent le dévoilement

En décrivant les situations rencontrées, malgré leur rareté, les professionnel-le-s concordent pour déplorer les attitudes stigmatisantes que les hommes victimes leur ont rapportées. Dans plusieurs situations, les hommes leur ont raconté avoir subi des préjugés avec une mise en doute de leur statut de victime. Ces représentations sociales stigmatisantes sont parfois opposées à une vision perçue comme plus tolérante envers les victimes de sexe féminin : « Dans plusieurs situations d'hommes qui avaient consulté (...) à la police ou pour faire des soins, (ils) avaient subi des rires ou on leur demandait 'ça c'est vraiment passé comme ça ?' Une grande remise en question qui n'aurait peut-être pas été pour une femme » (I 6).

Les professionnel-le-s évoquent des situations dans lesquelles cette mise en doute de la parole des hommes victimes peut parfois aller jusqu'à suspecter l'homme d'être plus auteur que victime et conduire ainsi à des erreurs ou à des lacunes d'orientation. Selon nos interlocuteurs, le sentiment de ne pas être pris au sérieux freinerait vraisemblablement l'accès de cette population à diverses prestations : « Moi j'ai un homme qui a passé plusieurs fois (sans oser sonner). Par chance je l'ai vu, j'ai pensé, il a rendez-vous. Il m'a dit en effet c'est difficile (...) je suis plusieurs fois allé à la police et l'agent de police m'a dit 'ça va mieux aller la prochaine fois' » (I 1).

Le cumul de difficultés biopsychosociales aggrave les souffrances

Plusieurs intervenant-e-s donnent des exemples de situations d'hommes victimes pour qui la problématique de violence est compliquée par une précarité socio-économique. Cette dernière est parfois liée à une dépendance envers la femme auteure sur le plan du droit de séjour et/ou du point de vue financier. Dans une consultation conjugale, la marge de manœuvre d'hommes étrangers était restreinte par la menace d'expulsion : « Moi j'ai eu plusieurs situations où l'homme ne voulait ni porter plainte ni quitter le foyer parce que lui avait une situation au niveau des papiers bien inférieure à celle de sa femme (...). Il risquait de se faire éjecter, donc couper de ses enfants, donc c'est une situation horrible » (II 10).

Une consultation médico-sociale pour les populations vulnérables est parfois l'occasion de dépister des violences conjugales chez des hommes fortement précarisés et pour lesquels l'accès aux soins a été compromis : « Un monsieur, il n'arrivait pas à accéder aux soins, il ne se prenait plus en charge (...) et en raison de ces problématiques conjugales, de la violence psychologique qu'exerçait son ex-femme en lui interdisant de voir son enfant, il s'était laissé aller » (II 14).

Dans plusieurs des situations évoquées, le climat de violence est considéré comme une fatalité par les hommes victimes : « Je pense à un autre monsieur aussi qui était venu pour une plaie à la main (...) Il a dit "oh oui, elle s'énerve et puis elle me frappe, mais c'est comme ça que ça se passe chez nous, moi je ne réponds pas" » (II 14).

Face à ce qui est perçu comme un problème social en voie de reconnaissance, les participant-e-s sont à la recherche de pistes d'intervention adaptées aux hommes victimes de violence de couple, mais les contours en sont encore flous. Certains évoquent en quelque sorte une « deuxième vague » en matière de prévention des violences de couple. La première vague étant celle de la reconnaissance des violences faites aux femmes, la deuxième, encore à ses débuts, voit émerger la prise en compte des violences subies par les hommes. D'aucuns soulignent cependant que les dispositifs de lutte contre la violence de couple ne sont pas encore adaptés aux besoins des hommes victimes et qu'il en résulte des barrières pour l'accès de cette population aux prestations.

Ainsi, malgré sa faible prévalence, le problème des hommes victimes de violence de couple est envisagé comme important et émergent par les participant-e-s. Les souffrances vécues par les hommes victimes sont reconnues et soulignées par nos interlocuteurs. Il s'agit d'un phénomène dont la prise en charge est envisagée comme particulièrement complexe.

Complexité et bienveillance au cœur des pratiques

Les participant-e-s aux groupes focalisés évoquent des situations d'une grande complexité, d'autant plus que le souci d'accueillir les personnes concernées avec bienveillance est constant. Trois facteurs principaux contribuant à la complexité des pratiques ont émergé des analyses des discussions de groupe :

- le manque d'expérience face au phénomène des hommes victimes ;
- les situations aux contours incertains ;
- les lacunes d'information en matière de ressources.

Un manque d'expérience face au phénomène

Du fait de la rareté des situations, les professionnel-le-s se trouvent démunis-e-s et semblent ressentir un manque de repères, alors que par contraste les situations où les femmes sont victimes leur sont plus familières. Le manque d'expérience les amène parfois à des conduites d'évitement : « Ce n'est pas qu'on ne pose pas la question parce qu'on ignore que ça existe, c'est qu'on ne sait pas comment on doit réagir » (II 2).

Des situations aux contours incertains

Nos interlocuteurs rendent compte de situations embrouillées, chaotiques et des problèmes que cela pose concrètement dans les prises en charge. Les participant-e-s expriment plusieurs fois un inconfort face à ces cas de figure. Afin de guider leurs pratiques, les intervenant-e-s s'appuient largement sur une grille de lecture systémique [38] qui distingue deux types de violence de couple : « violence symétrique » et « violence complémentaire ». Selon les participant-e-s, chacune de ces deux catégories appelle des réponses très différentes. La violence dite symétrique, dans laquelle les deux partenaires sont considérés à la fois victime et auteur-e, est perçue comme relativement plus facile à endiguer. Les participant-e-s concordent pour dire qu'elle constitue le type de violence le plus fréquemment rencontré lorsqu'on parle d'agressions envers des hommes. La violence dite complémentaire est envisagée comme unilatéralement exercée par un-e partenaire. Elle a été constatée relativement rarement sur des hommes victimes par nos interlocuteurs. Cependant, des remarques montrent une frontière floue entre les deux catégories. Parfois, selon les paroles d'une professionnelle, les deux types de violence paraissent coexister et il devient alors difficile de s'y retrouver :

« J'ai parlé de violence symétrique et de violence complémentaire, évidemment il y a cette violence très délicate où la violence est complémentaire avec symétrie latente et où vous avez dans vos interventions (...) beaucoup de mal à savoir ce qui se passe. Est-ce que c'est de la violence symétrique, ou est-ce que c'est une violence complémentaire avec symétrie latente, c'est-à-dire une violence qui s'exerce tout d'un coup par celui ou celle qui était en position basse, et qui à force reprend une position haute et agit de la violence sur l'autre et évidemment on peut avoir l'impression d'être face à une violence symétrique » (I 5).

De manière générale, les diverses interventions témoignent d'un manque de repères pour évaluer les situations des hommes victimes de violence. Des interrogations surgissent sur la manière d'accompagner les personnes concernées. Les doutes se cristallisent autour des aspects suivants :

- la frontière parfois floue entre personnes auteures et victimes pose des enjeux différents selon les contextes professionnel-le-s, notamment lorsque les deux partenaires se disent victimes. Un malaise est exprimé par certains face à l'existence de préjugés qui désigneraient d'emblée

l'homme comme (seul) agresseur et la femme comme (seule) victime : « Ils sont dans une situation de souffrance parce qu'il n'y a pas de solution à leur problème en étant toujours le méchant, forcément, c'est moi qu'on va sortir de la maison, donc j'ai intérêt à m'écraser parce que s'il se passe quelque chose c'est moi qu'on va extraire du noyau familial » (I 12). Pour le système policier ou judiciaire, l'enjeu est pourtant bien d'établir les responsabilités : « Le monde judiciaire fait qu'on va diviser le monde en bourreaux et coupables. L'intervention de police va tendre à distinguer qui est la victime, qui est le coupable (...) c'est extrêmement compliqué de démêler les responsabilités de l'un, de l'autre dans ce qui s'est passé » (I 3) ;

- la difficulté à cerner la violence psychologique apparaît comme un enjeu supplémentaire pour les pratiques. Plusieurs s'accordent pour dire que ce serait la principale forme que prennent les violences des femmes sur les hommes dans le couple. Toutefois, ce terme est souvent utilisé sans préciser ce qu'il recouvre ou alors en référence à une vaste gamme de comportements hostiles : « Ça me dérange qu'on axe sur l'acte de violence parce qu'il est considéré comme pas si grave par l'homme en général. Ils souffrent beaucoup plus du dénigrement, de la violence psychologique, de menaces, même la menace de fausses accusations ou de se voir séparé de ses enfants. La violence physique peut déclencher une plainte comme une sorte d'appel au secours » (I 12). Deux interventions insistent en revanche sur le fait qu'il n'est pas possible de mettre sur le même pied violence physique et violence psychologique. Un interlocuteur rappelle que les prestations LAVI sont réservées aux victimes d'infractions, donc principalement aux victimes d'agressions physiques et cela donne lieu à un débat : « C'est des deniers publics, on ne peut pas demander à l'État de prendre en charge des frais de personnes qui divorcent et sont en souffrance (brouhaha) » (I 1). Les apartés qui ont fait suite à cette déclaration sont indicatifs d'un thème controversé ;
- la prise en compte insuffisante des enfants mineurs. Plusieurs interlocuteurs relèvent que quitter une relation violente comporte pour certains hommes le risque d'être pénalisés dans leur rôle de père. Le chantage exercé par la femme à propos des enfants est qualifié de violence psychologique et les professionnel-le-s rendent compte d'un sentiment d'impuissance face à cette dernière : « Une des difficultés dans la prise en charge c'est quand ils sont pères. Quand ils essaient de sortir de la relation, toute l'artillerie que lancent les dames, les allégations d'abus sexuels, des plaintes pénales (...) C'est vraiment douloureux au niveau de la prise en charge, misère, que faire ? » (I 15). En parallèle, d'aucuns déplorent la banalisation par les parents des conséquences de la violence sur des enfants : « Je suis étonnée, les gens ne savent pas ce que ça peut faire, que c'est de la violence pour leur enfant, ils pensent que c'est quelque chose de complètement cloisonné » (I 9) ;
- les « situations chaotiques », notamment lorsque les personnes viennent de manière épisodique aux rendez-vous ou ne se présentent pas. Le mode interrogatif utilisé de manière répétée dans le témoignage d'un thérapeute de couple témoigne des doutes que suscitent de telles prises en charge : « Quelle est la bonne direction à donner ? (...)

Les deux ne viennent pas, il n'y en a qu'un qui est là, ils viennent une fois et pas la deuxième fois, et là, c'est difficile, qu'est-ce qu'on fait dans cet espèce de chaos ? D'arriver à trouver le bon chemin, la bonne perspective, quels sont les besoins d'un monsieur qui a peur de perdre ses enfants, qui a peur de porter plainte, qui a peur de revenir, qui a peur un peu de tout ? » (II 10).

Des lacunes d'information en matière de ressources

Une des principales lacunes relevées par les professionnel-le-s touche au manque d'information sur les ressources pouvant être proposées aux hommes. De fait, la plupart des aides aux victimes de violence sont à disposition des hommes comme des femmes. S'il n'existe pas de centre d'hébergement en Suisse romande pour hommes victimes de violence, les centres LAVI proposent des solutions d'hébergement à ces hommes.

Un autre constat partagé par les participant-e-s est celui d'une inadéquation des cadres de référence institutionnels. Ces derniers ne tiendraient pas toujours compte des réalités du terrain dans lesquelles des personnes peuvent à la fois être auteures et victimes. Par exemple, il arrive relativement fréquemment que des hommes soient dirigés vers un programme pour auteurs de violence et qu'au cours des échanges, il s'avère qu'ils sont également agressés par leur partenaire. Une interlocutrice souligne l'importance des collaborations interprofessionnelles pour faire face aux enjeux liés au double statut auteur-victime rencontré chez certains hommes : « Pour nous, moi personnellement, c'est compliqué, mais ça ne me pose pas un problème que parfois un homme vienne chez nous parce qu'il a été identifié auteur et qu'il nous dise, j'ai été victime (...) Ce qui est important effectivement, c'est que cette personne ait accès à un service (...) je pense qu'on ne peut pas tout faire » (II 4).

Il a été souligné que l'homme qui réagit physiquement aux violences de sa partenaire se décrédibilise en tant que victime. Ainsi dans un programme pour auteur-e-s de violence : « Monsieur parle de gifles qu'il a reçues de sa femme. Plusieurs fois, des coups de pied dans les testicules où là il a réagi et où il a aussi donné un coup de poing à sa femme et c'est ça qui a occasionné l'intervention de la police et en fait lui s'est fait gifler vraiment à plusieurs reprises sur plusieurs jours (...) et en fait c'est lui qui a appelé la police suite à ces violences et on reçoit le formulaire (envoyé par la police en vue de sa participation au groupe d'auteurs de violence) de Monsieur et pas celui de Madame » (I 4).

Une personne relève que la prise en compte des violences subies par les hommes est aussi source de tensions entre professionnel-le-s et entre institutions, du moment que s'y ajoute une remise en question des violences subies par les femmes. Elle met en garde contre les dérives qui peuvent en résulter : « On regarde essentiellement cette violence de manière genrée (...) comme s'il y avait deux lectures qui s'excluaient. Si on parle de cette violence faite aux hommes, (c'est comme si) on remet en question qu'il y a davantage de femmes victimes. C'est un enjeu majeur, qu'on ait un discours moins clivé, peut-être aussi plus nuancé, moins émotionnel » (I 8).

L'image d'hommes victimes prétérités sur plusieurs plans et moins bien lotis que les victimes de sexe féminin ressort assez clairement en filigrane du discours des participant-e-s. Une interlocutrice relativise ce constat et souligne l'importance d'une prise en compte des ressources des hommes victimes, un thème qui n'est que très peu évoqué dans les discussions : « (à propos des besoins de prévention) autour des résonances, sur la posture des professionnel-le-s face aux hommes victimes, ou femmes victimes, (je recommande) de ne pas les enfermer dans un statut et de leur reconnaître des ressources. (...) de pas les enfermer dans l'incapacité en raison du statut de victime » (I 8). Une autre intervention fait référence, justement, à des ressources qui seraient propres aux hommes : « On constate que les hommes ont plus un réseau de copains, de famille, ils ont plus l'organisation de se débrouiller » (I 1).

Quant aux besoins des hommes victimes dans des couples homosexuels, cette question n'apparaît qu'en périphérie. En l'évoquant brièvement, les participant-e-s se représentent les homosexuels comme formant une « communauté » solidaire et qui ne ferait pas appel au réseau. La rareté des situations est mise sur le compte d'une grande entraide et au fait que les hommes concernés auraient des moyens financiers suffisants.

Discussion

Résultats saillants

Les résultats des groupes de discussion avec des professionnel-le-s concerné-e-s par la prévention de la violence ont montré que les situations d'hommes victimes de violence de couple sont rarement rendues dans les diverses institutions du réseau romand de lutte contre la violence domestique. Nos interlocuteurs convergent cependant dans la perception d'un phénomène qui est loin d'être anodin car révélateur de souffrance et détresse du côté des victimes, des auteur-e-s et des enfants exposés. Les participant-e-s aux focus groups envisagent les violences de couple subies par les hommes comme un problème social émergent et resté longtemps ignoré. Du fait de barrières que rencontrent les hommes victimes, et particulièrement des stigmatisations dont ils sont l'objet, les professionnel-le-s consulté-e-s estiment que ceux qui s'adressent aux institutions du réseau ne représentent qu'une partie des hommes concernés. Les participant-e-s caractérisent les situations rencontrées comme étant d'une grande complexité. Cette dernière les laisse parfois démuni-e-s quant à la meilleure manière d'intervenir. Il apparaît qu'il existe, dans la population en général, mais aussi chez une partie des professionnel-le-s, des lacunes d'information sur les ressources pouvant être proposées aux hommes victimes. En particulier, le fait que la plupart des aides aux victimes de violence sont à disposition des hommes comme des femmes est encore peu connu.

Implications pour l'état des connaissances

Les professionnel-le-s consulté-e-s supputent une part d'« invisibilité » des violences subies par les hommes dans le

couple mais, paradoxalement, cette thématique est régulièrement soulevée dans les médias¹, lors de rencontres au sein du réseau de lutte contre la violence domestique, de débats publics, etc. C'est cependant trop souvent pour contester la légitimité de la lutte contre les violences faites aux femmes qui est menée notamment par l'OMS [39]. Quelques voix dans nos groupes de discussion ont d'ailleurs déploré ce type de clivage.

En filigrane des propos des participant-e-s, c'est la vision psychologique systémique des violences dans le couple qui paraît être la norme. Elle est limitée dans le sens où elle se centre sur le niveau « microsociale » (individus, couples) du modèle écologique. Par ailleurs, une représentation assez largement partagée au sein des groupes est celle d'une violence subie par les hommes équivalente, sinon quantitativement, du moins qualitativement, à celle subie par les femmes, et de femmes qui seraient tout aussi violentes que les hommes. Un besoin de parler des violences de couple de manière « égalitaire » est observé dans les déclarations. Cela peut être envisagé comme un mécanisme de défense face au manque de connaissance du phénomène. C'est comme si on ne pouvait évoquer les violences subies par les hommes sans relever que « les femmes aussi » et inversement. Or, selon les théories de la violence fondées sur l'approche psychologique systémique, les femmes aussi bien que les hommes peuvent être impliqués dans des relations violentes « symétriques » ou « complémentaires » [38]. Ce discours se rapproche des positions évoquées dans l'introduction à propos d'une « symétrie de la violence envers les sexes » [5]. Mais les doutes et interrogations exprimés, le souhait d'un « discours moins clivé, plus nuancé, moins émotionnel » montrent que les professionnel-le-s pourraient bénéficier des apports de travaux qui se distancient des positions extrêmes [8].

Justement, nos résultats penchent en faveur des études évoquées dans l'introduction [9,10], qui montrent une hétérogénéité des violences subies par les hommes dans le couple. L'ensemble de nos résultats nous amènent toutefois à constater que le cas de figure « terrorisme intime » est rarement rencontré. Quant aux atteintes physiques, des blessures graves sont très rarement constatées, contrairement aux observations faites par Hines et Douglas [15], mais, comme ces auteures l'ont relevé, la détresse psychique est souvent marquée chez les hommes victimes. Regrouper les situations de violence de couple en termes binaires « violence situationnelle/terrorisme intime » ou « violence symétrique/complémentaire » apparaît cependant trop simpliste. Des recherches ultérieures sont nécessaires pour arriver à des catégorisations plus fines qui tiendraient notamment compte de la manière dont les normes et inégalités de genre se manifestent dans les rapports de couple.

Le modèle écologique permet d'appréhender de manière plus interdisciplinaire et plus nuancée la diversité des configurations personnelles, de couples, familiales, communautaires et sociales associées à la violence de couple. Par ailleurs, des difficultés biopsychosociales concourent à aggraver les risques et les conséquences des violences

¹ Voir par exemple l'article paru dans *Le Monde* du 15.4.2015 http://www.lemonde.fr/lesdecodage/article/2015/04/10/hommes-battus-des-chiffres-pour-comprendre-une-realite-mecconnue_4613224_4355770.html.

de couple. En effet, le fil rouge qui traverse les résultats est celui de situations de vulnérabilité présentes à tous les niveaux du modèle écologique, et pas seulement sur le plan des dynamiques de couple. Le concept de vulnérabilité [40], appréhendé comme une résultante de circonstances d'adversité [41] paraît alors particulièrement utile. En effet, « la vulnérabilité révèle un état d'insuffisance des ressources et/ou le fait d'être confronté à des conditions d'adversité qui affectent la capacité de faire face à des événements critiques et de mettre à profit des opportunités. En conséquence, cet état expose les individus à des conséquences négatives telles que la détresse psychique, une dégradation de leurs conditions de vie, une participation sociale limitée » [40, p. 1] (notre traduction de l'anglais).

À cet égard, de futures recherches mériteraient d'être menées afin d'examiner comment les différents niveaux du modèle écologique des violences peuvent être enrichis par le modèle des déterminants de la santé [42,43]. Ceci, en ce qui concerne les conditions socio-économiques globales, les conditions de vie et de travail, les influences du réseau social ainsi que les facteurs liés aux modes de vie personnels et familiaux. Or, les difficultés attestées par les professionnel-le-s consulté-e-s chez les victimes, à ces différents niveaux, peuvent être caractérisées comme des situations d'adversité et de vulnérabilité.

Les propos des professionnel-le-s consulté-e-s reflètent une profonde bienveillance et une volonté d'accueillir les hommes victimes de violence de couple. Leurs propos confirment que les portes des institutions du réseau de lutte contre la violence domestique leur sont ouvertes, tout autant qu'elles le sont pour les femmes victimes. Pourtant, cette bienveillance professionnelle contraste avec les perceptions des hommes victimes recueillis dans les deux premiers volets de l'étude. La réticence de ces derniers à recourir aux aides institutionnelles est entretenue par l'anticipation qu'ils ne seront pas pris au sérieux et que les offres sont réservées aux femmes.

Implications pour les pratiques professionnelles

Il est intéressant de constater que les perceptions des professionnel-le-s travaillant dans des cadres différents sont souvent concordantes en ce qui concerne les hommes victimes de violence. Nos interlocuteurs et interlocutrices soupçonnent l'existence d'une proportion inconnue d'hommes qui n'osent pas dévoiler leur statut de victimes. De ce fait, cela soulève, à leur sens, un enjeu de santé communautaire, le risque de passer à côté des situations perçues comme porteuses de souffrance importante et donc de besoins réels de prise en charge des hommes victimes, des femmes auteures et des enfants exposés.

Sans qu'il soit fait référence au modèle écologique dans les discussions de groupe, les professionnel-le-s consultés paraissent avoir des notions du caractère multicausal du phénomène de la violence de couple. C'est le cas notamment lorsque les préjugés envers les hommes victimes ou leur victimisation secondaire sont évoqués. Mais, l'inconfort exprimé est révélateur du besoin d'un modèle à même de guider leurs pratiques. Heise recommande des bonnes pratiques en s'appuyant sur les évidences scientifiques

concernant l'efficacité des interventions en matière de prévention de la violence de couple [23]. Cependant, la plupart des interventions évaluées sont ciblées sur les violences faites aux femmes et on manque encore de connaissances sur les victimisations masculines. Il s'agirait d'inclure les violences vécues par des hommes dans les couples hétérosexuels ou homosexuels, mais aussi les violences subies dans l'enfance, ainsi que les violences communautaires, qui sont principalement le fait d'hommes sur d'autres hommes.

Les interlocuteurs des focus groups ont mis l'accent sur le besoin de formations professionnelles prenant en compte le phénomène des hommes victimes de violence de couple. À ce propos, des formations incluant l'analyse des pratiques professionnelles pourraient être appropriées afin de répondre au besoin de savoir « comment réagir » exprimé dans un des groupes. Ces formations seraient aussi l'occasion de se familiariser avec des situations concrètes et des bonnes pratiques. En effet, « L'analyse des pratiques permet une appropriation de savoirs théoriques, qui, parce qu'ils sont convoqués en lien avec des situations vécues, vont être durablement intégrés. (...) L'analyse des pratiques met à jour des connaissances étroitement liées à l'action, des savoirs expérientiels qui ainsi, peuvent être mis en mots, formalisés, enrichis de savoirs plus académiques » [44, paragraphe 94].

Quelles sont les implications de nos résultats pour les pratiques professionnelles aux différents niveaux du modèle écologique ? Du point de vue des individus, l'intérêt de cette étude réside dans le fait que les résultats mettent en évidence que les besoins de prise en charge ne sont pas spécifiques aux hommes victimes de violence de couple. C'est surtout une meilleure information sur l'accessibilité des services existants qui est nécessaire. Les propos des participant-e-s laissent parfois penser que les préjugés envers les victimes de sexe masculin seraient particulièrement marqués et la honte des hommes victimes spécialement préoccupante. Il convient de porter un regard critique sur cette représentation. La stigmatisation des femmes victimes de violence de couple est encore tenace et il reste difficile pour elles de sortir de l'engrenage de la violence [45]. En revanche, notre étude contribue à éclairer le fait que les préjugés se déclinent différemment pour les hommes et les femmes victimes. À ce propos, un ouvrage apporte des éléments de compréhension sur l'incidence du genre en matière d'aide aux victimes en Suisse [46]. L'auteure explique que la représentation dominante de la victime légitime est celle d'une personne innocente, honorable, mais aussi passive, faible et incompétente. Un tel profil de la victime est sujet à des représentations négatives, car éloignées d'une norme valorisée d'autonomie et de force de volonté. En écho aux stéréotypes sur les rôles de genre, le statut de victime est peu compatible avec une certaine vision de l'identité masculine. Comme en témoignent nos interlocuteurs, un homme victime est dévalorisé du fait qu'il n'est pas assez viril. À une femme victime, on reprochera plutôt un excès de défauts attribués au sexe féminin (trop passive, faible ou alors une mégère qui l'aurait bien cherché).

Sur le plan des relations de couple, nos interlocuteurs ont relevé la difficulté parfois rencontrée pour identifier qui est auteur-e et qui est victime. L'usage courant de

terminologies issues des approches psychologiques systématiques, telles que « violence symétrique » et « violence complémentaire » contribue sans doute à brouiller les pistes. La prise en compte de l'ensemble des niveaux d'analyse du modèle écologique et leur incidence sur les rapports de pouvoir au sein du couple apparaît comme une alternative indispensable. Au terme de « violence psychologique », il serait certainement préférable d'utiliser et de développer des définitions plus précises, comme celle de violence verbale et comportementale (cris, injures, bris d'objets, enfermer/empêcher d'entrer au domicile). De même, le terme de comportements de dominance regroupe des formes d'abus de pouvoir telles que le contrôle, la jalousie excessive, la restriction des contacts sociaux, le dénigrement ou la privation économique [25]. Une participante a souligné la nécessité de renforcer les collaborations interinstitutionnelles. Il n'appartient pas aux services d'aide aux victimes de mettre en doute la parole des usagers. Si une personne se présentant comme victime mentionne avoir exercé de la violence, elle peut être référée aux institutions accueillant des auteur-e-s. Elle peut aussi être rendue attentive au fait que son propre usage de la violence risque de la mettre encore plus en danger face à l'auteur-e, et que cette violence constitue une infraction au code pénal pouvant la desservir face à la justice.

Du point de vue communautaire, nos résultats peuvent guider des choix de prévention et d'intervention sur lesquels portent actuellement de nombreuses interrogations. Par exemple, ouvrir un centre d'accueil réservé aux hommes ne paraît pas une priorité. Étant donné que la plupart des situations auxquelles ont affaire les professionnel-le-s du réseau impliquent des femmes victimes et des hommes auteurs, il ressort de nos résultats le besoin de pouvoir mieux informer et former les professionnel-le-s sur des situations énoncées et recueillies dans les autres volets de l'étude. Sur le plan économique, nous ne disposons actuellement pas d'évaluation des coûts de la victimisation des hommes dans le couple. Notre étude peut contribuer à apporter des pistes à ce propos, notamment en ce qui concerne les impacts sur la santé, sur le travail et l'emploi ainsi que sur les besoins et les recours à l'aide sociale.

Finalement, sur le plan sociétal, il est important que les mesures de prévention et d'intervention contre la violence domestique ciblent tous les groupes sociaux, mais avec une action proportionnelle et adaptée selon les besoins et en tenant compte du gradient social qui influe sur les inégalités de santé [47].

Limites de l'étude

Notre étude a un caractère exploratoire sur un thème jusqu'ici peu traité. En conséquence, nous n'avons pas la prétention d'amener des conclusions définitives concernant les perceptions professionnelles à propos des hommes victimes de violence de couple. Les limites de la présente étude tiennent principalement au fait qu'elle est restreinte au contexte local de la Suisse francophone et est centrée sur les professionnel-le-s d'un réseau de lutte contre la violence domestique. Les membres de ce réseau sont déjà sensibilisés à la problématique de la violence domestique, ce qui est moins souvent le cas dans d'autres milieux professionnels. Les résultats demanderaient à être complétés

et confirmés dans d'autres régions et avec des groupes de discussion qui incluraient des professionnels de première ligne, notamment du personnel infirmier des services des urgences, en pédiatrie, en périnatalité, des soins à domicile ainsi que des médecins généralistes, psychiatres et psychologues. Par ailleurs, il est vraisemblable que les hommes usagers des institutions faisant partie du réseau de lutte contre la violence domestique ne soient pas représentatifs des hommes victimes de violence de couple en général, mais de personnes ayant déjà eu recours aux services de santé et d'aide sociale et particulièrement exposées aux situations de vulnérabilité.

Conclusion

Les professionnel-le-s consulté-e-s ont exprimé à la fois leurs inquiétudes et leur souci de bienveillance face à la problématique des hommes victimes de violence de couple. Il apparaît que le manque d'expérience lié à la rareté des situations rencontrées s'accompagne d'un déficit en termes d'outils. Il est proposé de favoriser une approche plus large permettant de guider les pratiques, en s'appuyant à la fois sur le modèle écologique des violences et celui des déterminants de la santé, mais aussi sur les processus de résilience. Il faudrait mieux tenir compte de la complexité des situations de vulnérabilité, mais aussi des ressources des hommes victimes de violences de couple, des auteur-e-s et de leurs enfants.

Les résultats de la présente étude ouvrent des pistes pour l'ensemble des corps professionnels concernés par la prévention des violences de couple et met en évidence l'importance du caractère interdisciplinaire des pratiques professionnelles ainsi que celle des collaborations interprofessionnelles. Le personnel infirmier, notamment, ne peut à lui seul amener des solutions face à des situations complexes et aux dimensions multiples. Toutefois, qu'il œuvre dans les hôpitaux, à domicile, dans les écoles ou dans d'autres cadres, le personnel infirmier figure fréquemment parmi les intervenants de premier recours. Il a donc une position privilégiée en matière de détection de violence de couple, notamment celle qui touche les hommes victimes et leurs enfants.

Remerciements

Nos plus vifs remerciements s'adressent aux personnes suivantes pour leur contribution essentielle à ce travail de recherche :

- les professionnel-le-s du réseau romand de lutte contre la violence domestique ayant participé aux groupes de discussion focalisés ;
- les infirmières, médecins et secrétaires de la consultation de l'unité de médecine des violences sans le travail desquel-le-s une telle étude n'aurait pas été possible ;
- l'institut universitaire de formation et de recherche en soins et le centre universitaire romand de médecine légale pour les ressources mises à disposition et le soutien accordé ;
- Laura Mellini, chargée de recherche au département des sciences sociales de l'université de Fribourg, pour ses

conseils relatifs au concept de vulnérabilité utilisé dans nos analyses.

Notre reconnaissance s'adresse également à la commission de recherche du DUMSC (subvention 2013), à la Fondation Gottfried und Julia Bangerter-Rhyner (réf. 8472) et au Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (n° réf. 1008-00010), qui ont financé l'étude sur laquelle se base cet article.

Déclaration de liens d'intérêts

Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

Références

- [1] Torrent S. L'homme battu : un tabou au cœur du tabou. Québec: Éditions Option Santé; 2001.
- [2] Office fédéral de la statistique. Violence domestique enregistrée par la police : 2009–2013. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique; 2014. p. 11.
- [3] Thomet U, Schär Moser M, Egger T. Violence dans les relations de couple – rapport sur les besoins en matière de recherche. Berne: Confédération Suisse, DFI/BFEG; 2011. p. 40.
- [4] Straus MA. Why the overwhelming evidence on partner physical violence by women has not been perceived and often denied? *J Aggress Maltreat Trauma* 2009;18(6):552–71.
- [5] Straus MA. Gender symmetry and mutuality in perpetration of clinical-level partner violence: empirical evidence and implications for prevention and treatment. *Aggress Viol Behav* 2011;16(4):279–88.
- [6] Dobash RP, Dobash RE, Wilson M, Daly M. The myth of sexual symmetry in marital violence. *Soc Probl* 1992;39(1):71–91.
- [7] Dragiewicz M, DeKeseredy WS. Claims about women's use of non-fatal force in intimate relationships: a contextual review of Canadian research. *Viol Women* 2012;18(9):1008–26.
- [8] Gloor D, Meier H. Les hommes victimes de violence – aspects scientifiques et sociopolitiques du débat. La pratique du droit de la famille « FamPra ». Berne: Stämpfli; 2003.
- [9] Caldwell JE, Swan SC, Allen CT, Sullivan TP, Snow DL. Why I hit him: women's reasons for intimate partner violence. *J Aggress Maltreat Trauma* 2009;18(7):672–97.
- [10] Henning K, Martinsson R, Holdford R. Gender differences in risk factors for intimate partner violence recidivism. *J Aggress Maltreat Trauma* 2009;18(6):623–45.
- [11] Violence against women. Three-part series on women's use of violence in intimate relationships. Thousand Oaks/London/New Delhi: Sage; 2002.
- [12] Violence against women. Three-part series on women's use of violence in intimate relationships. Thousand Oaks/London/New Delhi: Sage; 2003.
- [13] Journal of abuse maltreatment and trauma. Special issues on female offenders of intimate partner violence. London: Routledge; 2009.
- [14] Lieber M, Roca i Escoda M. Violences en famille : quelles réponses institutionnelles ? Enfances familles générations. *Rev Interdiscip Fam Contemp* 2015;22.
- [15] Hines DA, Douglas EM. Women's use of intimate partner violence against men: prevalence, implications and consequences. *J Aggress Maltreat Trauma* 2009;18(6):572–86.
- [16] Carmo R, Grams A, Magalhaes T. Men as victims of intimate partner violence. *J Forensic Legal Med* 2011;18:355–9.
- [17] Dufort M, Stenbacka M, Hellner Gumpert C. Physical domestic violence exposure is highly associated with suicidal attempts in both women and men. Results from the national public health survey in Sweden. *Eur J Public Health* 2014;25(3):413–8.
- [18] Romain-Glassey N, Ninane F, De Puy J, Abt M, Mangin P, Morin D. The emergence of forensic nursing and advanced nursing practice in Switzerland: an innovative case study consultation. *J Forensic Nurs* 2014;10(3):144–52.
- [19] Romain-Glassey N, Ansermet C, Ninane F. Les infirmières en première ligne. *Soins Infirm* 2009;2:40–4.
- [20] Romain-Glassey N, De Puy J, Abt M. Les hommes victimes de violence de couple. *Revue Reiso* 2016 [Internet, <http://www.reiso.org/spip.php?article5621>].
- [21] Bronfenbrenner U. The ecology of human development: experiments by nature and design. Harvard University Press; 2009.
- [22] Heise LL. Violence against women: an integrated, ecological framework. *Viol Women* 1998;4(3):262–90.
- [23] Heise LL. What works to prevent partner violence? An evidence overview. London: STRIVE Research Consortium, London School of Hygiene and Tropical Medicine; 2011.
- [24] OMS. Rapport mondial sur la violence et la santé. Genève: Organisation mondiale de la santé; 2002.
- [25] De Puy J, Gillioz L, Ducret V. La famille, un havre de paix ? La fin d'un mythe en Suisse. In: Gillioz L, Gramoni R, Margairaz C, Fry C, editors. Voir et agir. Responsabilités des professionnels de la santé en matière de violence à l'égard des femmes. Cahiers Médico-Sociaux. Genève: Médecine & Hygiène; 2003. p. 51–72.
- [26] Avenier M-J, Thomas C. À quoi sert l'épistémologie dans la recherche en sciences de gestion ? Un débat revisité, 8. *Le Libellio d'AEGIS*; 2012. p. 13–27.
- [27] Dumez H. Éléments pour une épistémologie de la recherche qualitative en gestion. Ou que répondre à la question « quelle est votre posture épistémologique » ?, 6. *Le Libellio d'AEGIS*; 2010. p. 3–16.
- [28] Giorgi A. Phenomenology and psychological research. Pittsburgh: Duquesne University Press; 1985.
- [29] Giorgi A. De la méthode phénoménologique utilisée comme mode de recherche qualitative en sciences humaines : théorie, pratique et évaluation. In: Poupart J, Deslauriers JP, Groulx LH, Laperrière AR, Mayer R, Pires AP, editors. La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques. Montréal: Gaëtan Morin Éditeur; 1997. p. 341–64.
- [30] Nieswiadomy RM. Qualitative research designs. Foundations in nursing research. Saddle River, NJ, USA: Prentice Hall; 2011. p. 171–83.
- [31] Meyor C, Lamarre A-M, Thiboutot C. L'approche phénoménologique en sciences humaines et sociales – questions d'amplitude. *Rech Qual* 2015;25(1):1–8.
- [32] Fortin M-F, Gagnon J. Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives. Montréal: Chenelière Éducation; 2016.
- [33] Carey MA. The group effect in focus groups: planning, implementing and interpreting focus group research. In: Morse JM, editor. Critical issues in qualitative research methods. Thousand Oaks, CA: Sage; 1994. p. 225–41.
- [34] Holloway I, Wheeler S. Focus groups as qualitative research. In: Holloway I, Wheeler S, editors. Qualitative research in nursing. Oxford, UK: Blackwell Publishing; 2002. p. 110–21.
- [35] Bardin L. L'analyse de contenu, Coll. Quadrige dernière édition. Paris: PUF; 2007.
- [36] Hodges BD, Kuper A, Reeves S. Qualitative research. *Discourse analysis*. *Br Med J* 2008;337:570–6.
- [37] Negura L. L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales. *Sociologies* 2006.
- [38] Perrone R, Nannini M. Violence et abus sexuels dans la famille ; une approche systémique et communicationnelle. Paris: ESF éditeur; 1995.
- [39] Organisation mondiale de la Santé/London School of Hygiene Tropical Medicine. Prévenir la violence exercée par des

Pour citer cet article : Romain-Glassey N, et al. Étude qualitative phénoménologique : face aux hommes victimes, regards inquiets et bienveillants de professionnels d'un réseau de lutte contre la violence domestique. *Revue francophone internationale de recherche infirmière* (2017), <http://dx.doi.org/10.1016/j.refri.2017.04.001>

- partenaires intimes et la violence sexuelle contre les femmes : intervenir et produire des données. Genève: OMS; 2010.
- [40] Spini D. NCCR proposal 'overcoming vulnerability – life course perspectives'. Lausanne: University of Lausanne; 2009.
- [41] Grych J, Hamby S, Banyard V. The resilience portfolio model: understanding healthy adaptation in victims of violence. *Psych Viol* 2015;5(4):343–54.
- [42] Evans RG, Barer ML, Marmor TR. Why are some people healthy and others not? The determinants of health of populations. Cambridge: Cambridge University Press; 1994.
- [43] Dahlgren G, Whitehead M. Policies and strategies to promote social equity in health. Stockholm: Institute of Futures Studies; 1991.
- [44] Lagadec AM. L'analyse des pratiques professionnelles comme moyen de développement des compétences : ancrage théorique, processus à l'œuvre et limites de ces dispositifs. *Rech Soins Infirm* 2009;2(97):4–22.
- [45] European Union Agency for Fundamental Rights. Violence against women: an EU-wide survey. Main results. Vienna: European Union Agency for Fundamental Rights; 2014.
- [46] Kersten A, Budowski M. A gender perspective on state support for crime victims in Switzerland. *Int J Confl Viol* 2016;10(1):128.
- [47] Marmot M. Social determinants of health inequalities. *The Lancet* 2005;365(9464):1099–104.

